

## Pierre Cardo

Député des Yvelines  
Maire de Chanteloup-les-Vignes  
Vice-président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives de la Seine

## Monsieur Eric DEBARLE

Responsable du Département de maîtrise d'ouvrage n° 1  
Direction Régionale de l'Équipement Ile de France  
21, 23 Rue Miollis  
75732 PARIS cedex

Chanteloup, le 19 mars 2007  
Réf. pc/a104/csh\_dreif270319a

Cher Monsieur,

Me référant à mes différents courriers et à notre entretien du 14 mars en présence de Monsieur Hugues Ribault, Conseiller général – Maire d'Andrésey, je vous confirme l'attention toute particulière que je porte à la recherche d'une solution pour la réalisation du prolongement de l'A 104 entre Mériel et Orgeval qui permette d'assurer notamment une protection totale des riverains de l'A 104 à Conflans-Sainte-Honorine.

J'ai ainsi pu vous faire part de ma proposition de modifications du tracé, dans le cadre de la décision du Ministre du 24 octobre 2006, et notamment un passage en dehors des zones urbanisées de Conflans-Sainte-Honorine en empruntant les terrains non urbanisés à l'Est de la commune et le côté opposé de la Seine au Sud de la ville. Bien qu'une telle variante permettrait d'éviter totalement les zones habitées, nous avons cru comprendre que des réticences existeraient face à cette solution, notamment de la part des élus de la Ville Nouvelle de Cergy.

En attendant que cette solution puisse néanmoins être envisagée, je vous demande de bien vouloir étudier, en même temps, une autre solution pour le passage actuellement prévu à hauteur de Conflans-Sainte-Honorine et notamment la possibilité d'un tunnel entre l'entrée dans Conflans-Sainte-Honorine par Eragny et un enfouissement progressif pour un passage de la Seine en sous-fluvial avec une sortie dans la Plaine d'Achères. Une telle solution ne me semblerait cependant envisageable qu'à la condition que des aménagements et protections, en amont de Conflans-Sainte-Honorine, soient optimaux.

Vous voudrez bien m'apporter, dans les meilleurs délais, toutes précisions quant à la faisabilité de cette solution, au coût du tunnel, aux conditions de sa réalisation, au traitement des gaz et des nuisances tant environnementales qu'en termes de réalisation ainsi que des indications sur les éventuelles expropriations qui seraient nécessaires, sans oublier les aménagements en amont et en aval.

Je saisis également Monsieur le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer dans le même sens.

Dans l'attente de vous lire et avec tous mes remerciements, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.



Pierre Cardo